
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réfection de l'enrochement le long de la voie
ferrée appartenant à Chemin de fer Charlevoix inc.
sur le territoire des municipalités régionales de comté de la
Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est
par Chemin de fer Charlevoix inc.**

Dossier 3211-02-261

Le 24 mars 2010

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réfection de l'enrochement le long de la voie ferrée appartenant à Chemin de fer Charlevoix inc. sur le territoire des municipalités régionales de comté de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est par Chemin de fer Charlevoix inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-03-18	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2009-04-28	Délivrance de la directive
2009-06-16	Réception de l'étude d'impact
2009-10-02	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-12-22	Réception de l'addenda no 1
2010-01-05 au 2010-01-22	Consultation sur l'addenda no 1 auprès des ministères
2010-03-18	Réception du résumé de l'étude d'impact

2. DESCRIPTION DU PROJET

La compagnie Chemin de fer Charlevoix inc. projette de mettre en place une nouvelle carapace en enrochement afin de protéger le remblai supportant sa voie ferrée située le territoire des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

En 2008, des travaux d'urgence ont été effectués sur douze sections de la voie ferrée situées sur le territoire des mêmes MRC. En raison de leur nature urgente, ces travaux avaient été soustraits à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le présent projet implique 13 autres sections de la voie ferrée entre Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et Saint-Irénée. La longueur totale des tronçons à réparer est d'environ 39 km.

La pierre (gallion) utilisée pour les travaux proviendra des carrières de Clermont, de Baie-Saint-Paul et de Saint-Joachim. La majeure partie du gallion sera disponible à même la voie ferrée. En effet la cour de triage de Chemin de fer Charlevoix est située à proximité de la carrière de Clermont ce qui fera en sorte que les wagons-trémi pourront être remplis directement à même la voie ferrée et être amenés sur les sites de travaux à l'aide d'une locomotive. Le gallion provenant des autres carrières sera amené à la cour de triage par camion, via la route 138, et sera transféré dans les wagons-trémi à l'aide d'une pelle mécanique.

Sur le site des travaux, la première étape consistera à construire, à l'aide d'une pelle mécanique, une barrière naturelle avec les pierres existantes pour éviter que le gallion ne déboule à l'extérieur du talus existant. Une grue sur rail équipée d'un grappin à pierre sera par la suite utilisée pour placer individuellement le gallion dans le pied de talus et sur l'ensemble de la surface à réparer afin de s'assurer que les pierres sont bien imbriquées les unes dans les autres. Le projet nécessitera environ 35 000 tonnes de gallion pour un total de près de 500 wagons-bascules remplis à pleine capacité. Les travaux seront réalisés à marée basse afin d'éviter que l'eau atteigne le chantier.

Le début des travaux est prévu pour la fin du printemps 2010. L'initiateur devra avoir terminé ses travaux à la fin de l'automne 2011. L'échéancier de l'initiateur devra tenir compte de certaines contraintes fauniques. Les travaux sur les tronçons 1 et 2, situés à l'intérieur de la réserve faunique de Cap-Tourmente, seront privilégiés entre les mois de juin et d'août afin de limiter les impacts sur la sauvagine. De plus, l'initiateur devra éviter de travailler sur le tronçon 8 entre le 1^{er} mars et le 30 mai afin d'atténuer les impacts sur les oiseaux aquatiques qui sont présents de façon régulière et significative au printemps dans ce secteur.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Transports;

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

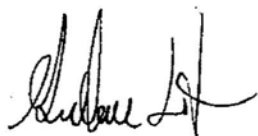
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC. *Réfection de l'encrochement de treize sections le long de la voie ferrée dans les municipalités régionales de comté de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est – Étude d'impact* – par Roche Ltée Groupe-conseil, mai 2009, 53 pages et 3 annexes;
- CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC. *Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Étude d'impact – Rapport complémentaire*, par Roche Ltée Groupe-conseil, décembre 2009, 15 pages et 2 annexes;
- Lettre de M^{me} Annie Taillon, de Roche Ltée Groupe-conseil à M. Guillaume Thibault, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant un complément d'information à la réponse à la question QC-10 du document de questions et commentaires ainsi que quatre engagements pris par Chemin de fer Charlevoix inc. visant à satisfaire les commentaires des différents ministères consultés sur l'addenda no 1, 1 page et une pièce jointe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du mois d'avril 2009.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.



Guillaume Thibault, M.Sc. Eau, M.Sc. biologie végétale
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique